

DECLARATION N°029/NDH/DE/2015

Lutte contre Boko Haram et violations des droits humains dans la région de l'Extrême-Nord.

Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun rappelle son soutien inébranlable à la lutte contre la secte terroriste et s'inquiète par ailleurs de « l'unanimisme » que tente d'imposer les officiels camerounais et certains acteurs sur la question de la lutte contre Boko Haram, notamment en ce qui concerne la question des droits humains.

Le Cameroun fait face depuis plus d'un an maintenant à des assauts meurtriers de la secte terroriste Boko Haram à qui il a déclaré la guerre ; guerre tout à fait justifiée dès lors qu'aucun Etat sérieux ne peut s'accommoder, ni négocier avec des terroristes et autres criminels. L'engagement de l'armée camerounaise aux frontières dans la région de l'Extrême-Nord est donc salué et grandement apprécié par NDH-Cameroun.

Dans une déclaration rendue publique le 15 janvier 2015, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) dénonçait entre autres les exactions perpétrées de certains agents des forces armées camerounaises sur les populations de la région.

Cette déclaration pourtant mesurée et digne d'une organisation sérieuse de promotion et de protection des droits humains a suscité des réactions incompréhensibles :

- D'abord certains acteurs qui ont sûrement mal interprété les affirmations du Redhac ont entrepris, à travers une chaîne de télévision basée au Cameroun, ce que nous appellerons bien un « lynchage médiatique », mettant au passage la vie de la directrice du Redhac en danger.
- Ensuite, la réaction¹ du Ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement qui s'en prend aussi au Redhac mais qui nous conforte en confirmant que vingt cinq (25) personnes sont effectivement mortes dans la nuit du 27 au 28 décembre 2015 dans une maison d'arrêt clandestine. Selon le Mincom, il s'agirait bien des « suspects » qui avaient été arrêtés lors d'une vaste opération militaire de ratissage.

Quelques questions ne nous quittent pas l'esprit :

Est-il nécessaire de rappeler que tout suspect est présumé innocent ?

Avons-nous imaginé l'hypothèse où ces personnes auraient été simplement victimes de dénonciation calomnieuse ?

Comment comprendre que des 56 personnes enfermées par les forces camerounaises dans un « local » à 22h30, que 25 soient retrouvées mortes (près de la moitié) au petit matin ? C'est tout simplement effroyable.

Par ailleurs NDH a été informé des arrestations le samedi 14 mars 2015, de Eric Kennedy Foyet après une émission de débat à la radio Magic FM au cours de laquelle ils auraient traités des questions liées aux Forces armées et de Gérard Kuissu de *l'association Tribunal-article 53* à la

¹ Cameroon Tribune n°10800/6999 du lundi 16 mars 2015-pages 4 et 5.

sortie d'une rencontre avec des responsables d'Amnesty International en visite au Cameroun. Ce dernier revenant d'une tournée humanitaire dans la région de l'Extrême-Nord.

Au regard de ce précède,

NDH fait sienne la déclaration du Redhac sur Boko Haram et les violations des droits humains dans la région de l'Extrême-Nord

NDH apprécie le soutien de l'ONG Un Monde Avenir et de la Plate Forme de la Société Civile pour la Démocratie au Redhac et s'inscrit dans la même logique.

NDH dénonce cette tentative du gouvernement de museler, sous forme de menaces insidieuses et de stigmatisation les défenseurs des droits de l'homme qui se prononcent sur la guerre contre Boko Haram dans sa dimension protection des droits humains.

NDH dénonce aussi cette volonté manifeste du gouvernement de contrôler l'information sur cette guerre au risque d'embailler tous les camerounais

NDH remercie et encourage les forces armées camerounaises, tchadiennes, nigérianes et nigériennes dans leur détermination, tout en les appelant à ne jamais perdre de vue le respect des engagements pris par leurs Etats en matière de respect des droits humains.

NDH appelle enfin les défenseurs des droits humains et les organisations de promotion et de protection des droits civils et politiques à rester attentifs et vigilants pour dénoncer toute violation qui serait portée à leur attention : contrôler, évaluer, critiquer, proposer c'est bien notre travail ; Dénoncer, interpellier, manifester, sensibiliser c'est bien nos modes d'action.

Concernant le terrible décès des 25 personnes, NDH demande au gouvernement de publier, pour les familles, les noms, coordonnées et état civil des personnes décédées et de mettre en place une commission d'enquête indépendante.

Nouveaux Droit de l'Homme est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont la principale mission est de promouvoir, de défendre et d'étendre les droits de l'homme partout où ils sont bafoués. NDH s'occupe des différentes catégories de droits, aussi bien ceux contenus dans le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques et ceux protégés dans le Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels. NDH créée en 1977 et légalisée au Cameroun en 1997 sous le N° 032/RDDA/F35/BAPP, dispose aujourd'hui d'un statut consultatif auprès des Nations Unies.

Contacts : Tél 242 01 12 47 / Email ndhcam@yahoo.fr / www.ndhcam.org

Fait à Yaoundé, le 16 mars 2015

Pour NDH-Cameroun,

Cyrille Rolande BÉCHON
Directrice Exécutive

